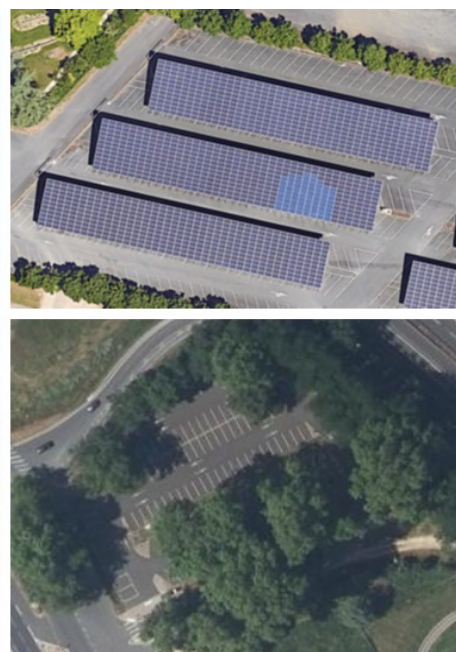


Accompagnement de la ville de Poitiers et de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers

Application des dispositions des Lois APER et Climat & Résilience sur les parcs de stationnement - Comment concilier photovoltaïque et renaturation ?



Localisation : **Ville de Poitiers (Vienne)**

Convention **ANCT/CEREMA**

Année de réalisation : **2024**

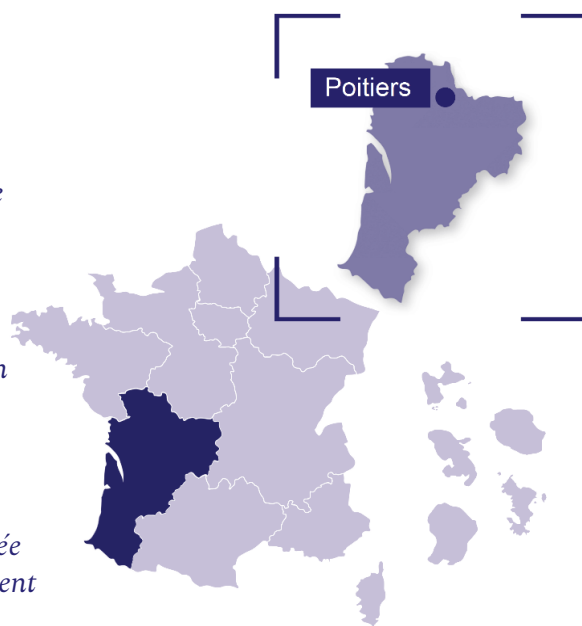


L'évolution de la ville nous oblige à penser un espace urbain plus complexe, où chaque mètre carré devient précieux. Les espaces ne peuvent plus être conçus comme des lieux à usage unique : ils doivent être, autant que possible, multifonctionnels. Les zones de stationnements, initialement pensées pour le seul usage du stationnement, elles peuvent aujourd'hui être mobilisées, sans perdre leur fonction première, pour contribuer à l'adaptation de la ville face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Avec l'appui du Cerema et de l'ANCT, nous avons pu objectiver ces enjeux et poser les bases d'un modèle conciliant transition énergétique, développement de la nature en ville et gestion intégrée du pluvial, permettant par la suite d'établir un plan d'investissement soutenable dans des climats d'incertitudes budgétaires.



**Thomas RODIER, Directeur Nature
Biodiversité, Grand Poitiers Communauté urbaine**

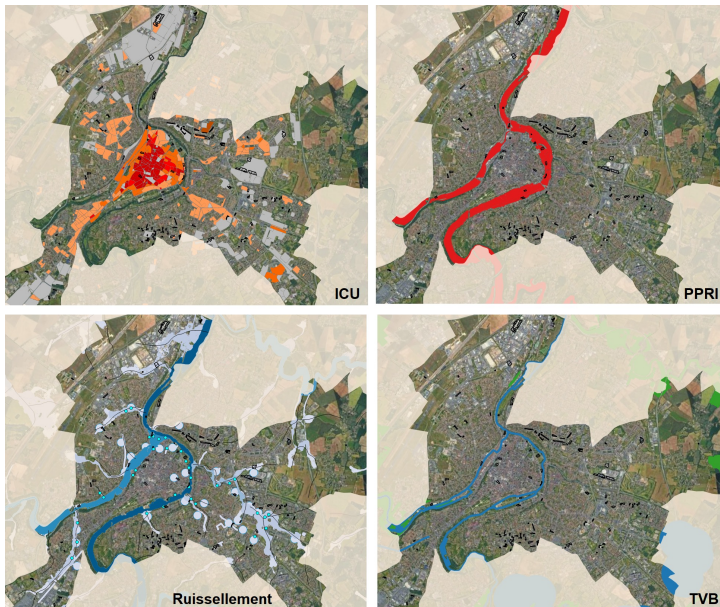


Co-financé par



agence nationale
de la cohésion
des territoires





Quels critères pour objectiver les choix de solarisation ou de plantations d'arbres ? (source : CEREMA Sud-Ouest)



– QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT ?

- Recenser les parkings sur foncier publics assujettis aux Lois APER et Climat & résiliences, en termes de solarisation et renaturation (désimperméabilisation, plantation d'arbres)
- Identifier ceux sur lesquels des actions doivent être réalisées pour mise en conformité
- Hiérarchiser les enjeux environnementaux, technico-économiques et sociaux sur ces parcs de stationnement, afin d'orienter le choix entre solarisation et/ou renaturation
- Permettre d'inscrire au budget de l'année les travaux (solarisation, décroustage & mise en place de gestion alternative des eaux pluviales, plantations, etc.), monter un AMI intercommunal en termes de solarisation

ÉQUIPE MOBILISÉE



Sophie GUILLEMOTONIA (énergies renouvelables)
Pierre OUALLET (nature en ville)

CALENDRIER



Date : Mai 2024 à Décembre 2024
Durée de l'accompagnement : 30 jours



CONTEXTE ET BESOINS

Les récentes évolutions législatives et réglementaires - Loi Climat et résilience (2021) et Loi Accélération de la production des énergies renouvelables dites loi APER (2023) - ont introduit des obligations en matière de dispositifs d'ombrage (végétalisation, panneaux photovoltaïques) et de gestion des eaux pluviales sur les parkings. En 2024, la Ville de Poitiers et la Communauté Urbaine de Grand Poitiers ont sollicité le Cerema pour élaborer une réponse à ces obligations, avec le soutien financier de l'ANCT dans le cadre de Action Cœur de Ville (ACV).

Entre développement des énergies renouvelables et renaturation, les parkings sont au cœur des enjeux de transition écologique. Mais comment concilier solarisation, adaptation au changement climatique et préservation de la biodiversité sur un même lieu ? En s'appuyant sur une analyse multicritère, le Cerema a recensé et étudié les parcs de stationnements supérieurs à 500 m² de la ville de Poitiers, afin d'objectiver le choix entre végétalisation, solarisation et désimperméabilisation, permettant ainsi de faciliter la prise de décision des élus, et d'anticiper les budgets d'investissements.

La centaine de parkings recensés a été passée au crible des exigences législatives-réglementaires : ont ainsi été distingués les sites déjà conformes aux objectifs, ceux susceptibles d'être exonérés et ceux nécessitant une intervention. Pour ces derniers, la base de données produite précise les actions à engager afin de respecter les 2 lois (surface à désimperméabiliser, surface de photovoltaïque à installer ou nombre d'arbres à planter).

Enfin, chaque parking a fait l'objet d'une analyse multicritères destinée à guider les arbitrages des élus entre installation d'ombrières photovoltaïques et plantation d'arbres, afin de respecter les exigences réglementaires en matière d'ombrages. Parmi les critères examinés figuraient notamment : l'exposition du quartier aux îlots de chaleur, risque inondation, risque ruissellement, continuités écologiques et enjeux de biodiversité, risque glissement de terrain et éboulement, environnement paysager, surface utile potentielle pour la solarisation, présence de bornes IRVE, circulation de poids lourds, etc.

A l'issue de cette analyse, le Cerema a formulé des recommandations opérationnelles, permettant une projection des capacités de production énergétique mais aussi des investissements financiers.



QUELLES MISSIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LE CEREMA ?

Inventaire des parcs de stationnement publics sur la base de recensement automatisé d'orthophotos via SIG, de croisement avec les fichiers fonciers et du cadastre, et de complément d'analyses manuelles de photos aériennes croisées avec des visites terrain
Croisement de ces parkings recensés avec le cadre législatif et réglementaire
Hiérarchisation de ces parkings sur la base de critères pré-définis : îlots de chaleur urbain, de risque inondation glissement de terrain et ruissellement, de trame verte et bleue, de paysage ou encore de potentiel solarisable
Proposition d'actions à mener en termes de travaux de pose de panneaux photovoltaïques, de decroûtage d'enrobé, de plantations d'arbres

LES LIVRABLES

Base de données SIG
(shape et tableau)

Cartes

Diaporamas

Rapport
méthodologique

Fiches « action »

QUELS OUTILS ONT ÉTÉ UTILISÉS ?



Analyses automatisée
d'orthophotos

SIG

UrbanSIMUL

Visites de
terrain

Cartographie

BILAN DE LA MISSION

L'accompagnement a montré que :

- 60% des parkings recensés de plus de 500 m², atteignaient d'ores et déjà les obligations réglementaires, ou n'étaient pas concernés (car exonérés) ;
- 27% des parcs de stationnements étudiés ont été plutôt fléchés vers de la plantation d'arbres, représentant près de 200 arbres à planter, répartis sur environ 5 hectares de parkings ;
- 13% des parcs de stationnement (environ 8 ha) ont plutôt été fléchés vers du photovoltaïque, laissant se dessiner 26 000 m² de surfaces utiles solarisables potentielles, soit environ une puissance totale de 3,9 mW/c.

EN SAVOIR PLUS

[Le programme ACV2](#)

[Voir les autres fiches Références](#)

- [En savoir plus sur cette étude](#)
- [UrbanSIMUL](#)
- [Le site outil de l'aménagement](#)
- [Le centre de ressource pour l'adaptation au changement climatique](#)

www.cerema.fr



@Cerema

Co-financé par



agence nationale
de la cohésion
des territoires



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

